

UAMC

**Table ronde : « Comptes Publics et Relance :
Les Collectivités dans la bataille »**



Union Amicale des Maires du Calvados

À Caen, le 27 septembre 2021

Monsieur Olivier PAZ, Président de l'UAMC

Nous allons maintenant donner la parole à la salle, pour des questions qui peuvent concerner bien entendu en priorité les finances publiques, les dotations et nos équilibres, mais également d'autres questions, pour autant que nous puissions vous répondre au titre du Conseil régional et départemental.

La première question est toujours la plus dure, c'est une question pour Philippe : comment faire pour rembourser le moment venu la dette qui est en train de s'accumuler ?

Il est vrai que, de manière très objective, on se rappelle la ponction de quelques milliards sur les finances publiques cinq ou sept ans plus tôt, et à quel point cela avait semblé déjà difficile. Au vu des sommes dont on nous parle aujourd'hui, les milliards s'additionnant aux milliards, on peut se demander : qui va rembourser ? Quand ? Les collectivités locales seront-elles dans l'obligation de participer ?

Monsieur Philippe LAURENT, Secrétaire Général de l'AMF

Merci Olivier, mais je vois que la question est également transmise au préfet. C'est normal.

Il est vrai que, à l'heure actuelle, rien n'a été évoqué de ce point de vue alors que nous avons subi une diminution importante des dotations, environ treize milliards d'euros entre 2014 et 2017.

Depuis 2017, les dotations sont globalement stabilisées, en euros courants, sachant qu'il subsiste un peu d'inflation. De plus, ces dotations sont stabilisées en euros courants sur la masse globale, mais pas forcément collectivité par collectivité. Un certain nombre de communes ont ainsi vu leur DGF diminuer, tandis que d'autres l'ont vue augmenter, car le mécanisme de péréquation, même s'il agit assez faiblement aujourd'hui, continue néanmoins d'agir.

La mise en place des nouvelles intercommunalités a entraîné pour certaines communes une perte de la DGF, là où d'autres en ont gagné. Donc, ce n'est pas à l'euro près la même chose collectivité par collectivité.

En outre, je ne sais pas si tel est le cas dans le Département, mais des difficultés sont rencontrées avec les fonds de péréquation, les FPIC, ce qui montre que le système ne fonctionne pas de manière absolument parfaite.

En matière de dotations, une réflexion a été lancée et quelques mesures seront proposées au projet de loi de finances 2022 sur la refonte totale du système. Mais qui dit refonte totale dit que certains vont y perdre et d'autres y gagner. Évidemment, ceux qui perdent hurlent, c'est normal, et ceux qui gagnent ne disent rien. Il est vrai que le système actuel est absolument illisible. C'est une succession, une addition de systèmes, des blocages, des garanties, qui font que le système est totalement illisible et qu'il est absolument nécessaire de le revoir, en tout cas dans son mécanisme.

Un autre système à revoir, et comme Président de la commission des finances de l'AMF, je l'avais proposé à plusieurs reprises, est celui de l'échelle entre 1 et 2 de la DGF par habitant selon les catégories de communes. Il s'agit là d'un sujet qui me paraît absolument essentiel. Il faut réduire l'écart de la DGF par habitant, selon la strate de communes dans laquelle vous êtes. Pour l'instant, nous n'y sommes pas parvenus, et les discussions doivent évidemment se poursuivre. Mais il faudra qu'elles aboutissent.

Personne n'a encore évoqué le fait que les dotations pourraient être réduites pour aider l'État à résorber son déficit qui, on le sait, est très important. On sait aussi pourquoi. Bien sûr, on ne peut pas ne pas craindre que cela survienne. Je pense que certains dans les bureaux, là-bas, sur la Seine, doivent dire : « Bon, il va bien falloir quand même diminuer encore cette enveloppe de dotations aux collectivités territoriales. ».

C'est assez particulier, ce système. Tous les ans, au comité des finances locales, on nous présente le budget de l'État et les relations avec les collectivités locales, avec une espèce de tableau qui montre une constante augmentation.

Le total des transferts financiers de l'État vers les collectivités locales est ainsi estimé à plus de cent milliards d'euros, alors que la DGF, par exemple, ne fait même plus trente milliards.

Le fait est, Jean-Léonce, que le transfert des droits de mutation aux départements continue à être considéré comme un transfert financier de l'État vers les collectivités territoriales.

Cela pose quand même un problème. Tous les ans, lorsque je mets le sujet sur la table, on me répond : « Oui mais c'est parce qu'un décret, un texte, un arrêté du ministre a défini ce qu'il fallait mettre dedans. » Ce à quoi je réplique que dans ce cas, il suffit de le modifier.

En effet, il n'est pas correct de dire que l'État donne cent milliards aux collectivités. Ce n'est pas de cette manière que cela fonctionne. Or, le texte n'a toujours pas été modifié, c'est ainsi. Tout cela pour vous expliquer que dans la tête de quelques-uns, cent milliards aux collectivités, c'est beaucoup, il faut donc réduire un peu.

Comme il n'est pas envisageable de réduire les droits de mutation, car ce sont des impôts, l'État réduit ce qui est réductible, c'est-à-dire les dotations. Jean-Léonce en a parlé, nous avons tous parlé de la confiance. Seulement, les éléments de confiance, c'est aussi cela, c'est ce contrat qu'il faut donc renforcer, qu'il faut passer à nouveau, en précisant bien que nous, collectivités, nous assurons le service public de proximité. Ce n'est pas de l'argent que l'on nous donne, ce ne sont pas des aumônes, ces dotations. C'est le financement des services publics de proximité, qui sont non seulement utiles mais même indispensables à nos concitoyens. Nous ne dépensons pas cet argent dans des choses luxueuses ou inutiles. Il s'agit d'assurer tout le financement du service public et de l'aménagement de nos territoires.

Dès lors, effectivement, la question méritait d'être posée. Nous devons tous être vigilants. Je m'adresse évidemment aussi aux parlementaires parce que ce sont eux, en définitive, qui votent.

En ce qui concerne la question des régies, vous avez constaté les compensations versées par l'État aux collectivités territoriales pour des pertes de recettes. Toutefois, ce qui n'a pas été compensé, ce sont les recettes manquantes dans les services à la population : la restauration scolaire, les crèches, les piscines, par exemple en régie, tout cela n'a pas été compensé.

Dans les transports publics, une négociation a eu lieu, ce qui a permis de progresser un peu.

Mais il n'en reste pas moins que les pertes de recettes sont de l'ordre de cinq à six milliards sur les trois années 2020-2021 et 2022. Il ne faut donc pas affirmer que tout a été compensé. Certaines pertes n'ont pas été compensées. À titre d'exemple, nous avons continué à payer nos agents alors même qu'il n'y avait plus du tout de recettes d'activité. Lorsque nous avons évoqué ce problème avec les ministères, il m'a été répondu : « Mais vous avez fait des économies. » Oui, quelques économies ont été réalisées. Mais nous savons bien que dans les services que nous organisons en direction de la population, la majeure partie sont des dépenses de personnels, pour lesquelles il n'a pas été possible de faire d'économies ! Nous avons continué, et c'est normal, à payer les agents. Il faut faire passer aussi cette idée. Je parlais du travail mené avec la Cour des comptes, qui a été important : il a consisté à expliquer tous ces aspects et à montrer que ce n'est pas si simple que cela.

Monsieur le Préfet, je vous en prie !

Monsieur Philippe COURT, Préfet du Calvados

Merci.

Voilà une question sur laquelle évidemment j'avancerai à pas de chats parce que je me plais beaucoup dans le Calvados, Monsieur le Président, et je souhaite y rester.

C'est une question sur laquelle il faut avoir un peu de controverse, mais qui est très fondée en raison de la double circonstance à la fois exceptionnelle de cette crise et du choix, qui a été le juste choix, le bon choix, de procéder à une forme de relance plus inspirée économiquement par KEYNES que par l'école de Chicago.

Ce choix de relance consiste à soutenir à bout de bras l'économie en s'endettant, évidemment, sachant que les taux d'intérêt, aujourd'hui, sont particulièrement bas puisque jusqu'à trois ou cinq ans, l'État français emprunte à des taux négatifs, un concept assez curieux mais qui a une réalité. Cela a pu faire oublier cet élément déterminant qu'est celui de la dette publique, et plus largement, la dépense publique.

Je commencerai de manière très prudente en disant que le choix de la dépense publique est par essence même le choix politique d'une collectivité nationale ou locale. En soi, il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises dépenses, il s'agit d'un choix opéré entre, d'une part, des prélèvements, et d'autre part, un service que l'on apporte.

Quand on parle de la situation financière de notre pays, il faut juste convoquer les faits. Je les pose simplement : la France est le premier pays de l'OCDE par ses prélèvements obligatoires, par sa dépense publique et par la part de la dépense sociale. Dès lors, la question que nous devons tous avoir en tête n'est pas tant celle de savoir comment vont être répartis des financements, ou comment vont être partagées des recettes fiscales, sociales.

La question que nous devons nous poser est la suivante : une dépense publique supplémentaire est-elle nécessaire ou non ?

Je ne livre pas du tout de constat alarmiste, la situation économique actuelle du pays, de l'Europe, la nécessité de la relance, la confiance qui existe dans les États occidentaux nous permettent aujourd'hui de vivre ainsi.

Mais j'ai la conviction que dans cinq ans, dans dix ans ou dans quinze ans, ce seront les générations suivantes qui devront répondre à cette redoutable question.

Il s'avère que j'ai péché, Monsieur le Président, j'ai traîné dans ce ministère affreux que vous avez évoqué, Monsieur le secrétaire général, à la direction du budget. J'y ai appris en particulier que la hardiesse des réformes est généralement à peu près rythmée par les élections présidentielles.

Traditionnellement, en début de mandat national, beaucoup de projets sont mis en œuvre ; mais à chaque fois, les mêmes questions se posent quand on veut réduire la dépense publique, et notamment celle du contrat politique passé avec les Français. Dans notre pays, nous avons fait le choix de la protection, ce qui, évidemment, a des conséquences. C'est vraiment un choix qui honore en termes de dépenses publiques. Je ne sais pas ce que réservera à l'avenir la relation financière, la question des dotations, mais je sais cependant que dans ce département, des choix extrêmement responsables ont été opérés en matière de gestion, notamment sur la maîtrise de la dépense publique. C'est plutôt cet aspect qu'il conviendrait d'interroger.

La question n'est pas de savoir qui va financer ; en dernier ressort, ce sera toujours le contribuable national, départemental ou communal. La question est plutôt de savoir si la dépense est souhaitable.

Le deuxième élément que vous avez cité dans la deuxième partie de la question concerne la compensation d'un certain nombre de services qui sont opérés en régie par les collectivités.

Factuellement, depuis la loi votée en juillet 2021 par le parlement, après que la perte des dépenses fiscales des collectivités qui avaient été les plus impactées a été prise en compte - et c'était le cas notamment des pertes de recettes fiscales dans les casinos sur les communautés touristiques, ce qui concernait une trentaine de communes dans le département, soit un montant d'environ 4,3 millions d'euros de compensation -, a été voté un dispositif par les parlementaires qui permet de prendre en charge une partie des pertes de recettes tarifaires lorsque cette perte est assez importante.

Je me permets de le signaler parce que cela n'a pas été encore bien vu. Les collectivités n'ont rien à faire en tant que telles, les services du ministère des finances vont travailler à partir des comptes publics. Mais c'est une disposition qui va intéresser celles qui ont eu des chocs tarifaires importants. Je pense, par exemple, à la ville de Bayeux, avec la Tapisserie qui était une source de recettes.

Ce point m'amène à un élément explicatif sur le vote des taux. Notre pays a une particularité - il en a même beaucoup, c'est la raison pour laquelle nous l'aimons tant - qui réside dans le fait que dans la tradition républicaine, j'allais dire révolutionnaire, de notre pays, l'autorisation de lever l'impôt est donnée par l'État. C'est l'article premier de la loi de finances, que les parlementaires votent chaque année, qui autorise à lever tous les impôts, nationaux et locaux. Cet état de fait est lié à la manière dont s'est constitué notre pays, qui s'est constitué depuis Philippe LE BEL à partir de l'État, et dont les collectivités, juridiquement, historiquement, ont été une succession de démembrements avec ce grand mouvement de recentralisation qu'a été la Révolution française (je suis en train de relire les Malet et Isaac, donc, je suis assez marqué par ce qui s'est passé lors de la Révolution française). C'est typiquement le contraire des choix qui ont été opérés dans certains pays anglo-saxons.

Prenons l'exemple des États-Unis. Quand la Californie est sinistrée par des incendies qui n'en finissent pas, l'État fédéral observe. Deux choix, deux modèles. Cela n'empêche pas un nombre important de progrès, j'y reviendrai dans mon propos, et de voies qui permettent d'être plus efficaces ensemble, collectivement.

Mais il faut bien avoir en tête ce débat sur la dépense publique et l'organisation très particulière de notre pays, qui n'est parfois pas comprise par les Allemands, par exemple.

Quand les Allemands veulent prendre une décision, y compris en matière sanitaire, la chancelière réunit les ministres président des Länder, ils organisent une conférence de consensus, et ils parviennent généralement à aboutir à une décision. C'est notre mode d'organisation, c'est notre histoire, c'est notre culture.

Monsieur Olivier PAZ, Président de l'UAMC

Merci Monsieur le Préfet.

Nous passons à la question suivante, qui porte sur le **renforcement des chemins communaux**. J'en ai parlé tout à l'heure et j'ai reçu des SMS de maires me disant : « Tu as bien fait, tu as bien fait ! »

Monsieur Philippe COURT, Préfet du Calvados

D'abord, je vais louer la pugnacité de Madame le maire de Glanville, parce que c'est un combat et un projet qu'elle porte depuis maintenant plusieurs semaines. Cette année, nous avons eu la chance, et c'est assez exceptionnel dans le cadre du plan de relance, d'avoir une enveloppe de financement des collectivités locales, DETR et DSIL, qui a été bien plus importante que les années précédentes. Alors que cette enveloppe était traditionnellement d'un montant de 20 millions d'euros dans le Département, elle a été de 34 millions d'euros cette année, avec les différents principes qui régissent ces deux dotations, visant à optimiser cette enveloppe.

Au moment où je vous parle, celle-ci a permis de subventionner 261 projets dans le département.

Actuellement, nous n'avons pas totalement épuisé cette enveloppe.

Nous procédons à ce que nous appelons les opérations de désengagement-réengagement. Cela signifie que les opérations qui ne sont pas complètement finalisées, ou pour lesquelles les élus nous disent : « Finalement, cela ne sera pas pour cette année mais plutôt pour l'année prochaine. », nous les désengageons, nous récupérons l'argent et nous le redonnons de telle manière que nous rendions zéro à la fin de l'année.

Le gouvernement a fixé des priorités. Personne ne peut lui en faire reproche. J'ai entendu tout à l'heure : « Qui décide paie ». Cela marche aussi dans l'autre sens, Monsieur le Président. Certaines responsabilités relèvent de l'exécutif, et le gouvernement a parfaitement le droit d'avoir des priorités. Pour la DETR, ces priorités sont fixées par une commission d'élus que vous présidez, Monsieur le Président, et au sein de laquelle participent des parlementaires et des élus. Parmi celles-ci, figurent les écoles, les équipements publics, les équipements sportifs, les équipements sanitaires, les équipements informatiques, et la voirie. Nous continuons donc à subventionner des dépenses de voirie dans ce département. À l'heure à laquelle je vous parle, nous avons financé pour 2,7 millions d'euros sur l'enveloppe de DETR, qui représente un peu plus de 2 millions de dépenses de voirie. Donc, il n'y a pas d'interdit en la matière.

En revanche, vous comprendrez aisément que toutes les opérations qui nous sont présentées ne peuvent pas être retenues. C'est la part de responsabilité que j'assume quand il faut choisir entre la réhabilitation d'une école, d'une crèche, d'une mairie, quand il faut choisir entre une intervention en urgence pour un bâtiment sinistré et une opération de voirie, oui, c'est vrai, à ce moment-là, je fais plutôt le choix de soutenir l'équipement public.

En fin d'année, nous ferons en 2021 comme nous l'avons fait en 2020, avec tous les reliquats de subventions qu'il nous reste. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, Madame le maire, vous n'avez pas encore eu la réponse à votre demande, mais nous redistribuons tous les reliquats le plus équitablement possible du point de vue territorial et géographique. Nous les redistribuons sur les opérations de voirie qui nous ont été présentées en sélectionnant un certain nombre que nous permet de financer l'enveloppe. Cela reste donc une priorité parce que c'est la commission DETR qui l'a décidé ; c'est elle qui fixe les priorités et je m'y

soumets. Je rends des comptes à ce sujet, et je viens d'écrire aux parlementaires sur le fait que nous finançons des opérations de voirie. Comme chaque fin d'année, tous les reliquats de crédit qu'il nous reste, et cela peut être important, de 800 000 à un million d'euros, serviront à financer de nouvelles opérations de voirie.

Monsieur Olivier PAZ, Président de l'UAMC

Merci Monsieur le Préfet.

J'en profite pour saluer ce qui, à votre initiative, a pour but d'éviter que, en fin d'année, des fonds repartent sur Paris, et pour attirer l'attention sur la responsabilité qui est nôtre. Pour la DETR, il faut que nous sortions de la logique consistant à essayer d'avoir des évaluations un peu gonflées en pensant que, de cette manière, on se prémunit d'un appel d'offres pas trop fructueux, ou à laisser traîner une opération dont on sait qu'elle n'aboutira pas.

Par le passé, il est arrivé que des sommes considérables, de l'ordre de 700 000 à 800 000 euros, repartent en fin d'année à Paris. Le maximum a été atteint avec la somme de 1,9 million. Cette somme de 1,9 million destinée aux territoires est répartie à Paris parce que nous n'avons pas su l'utiliser.

Dès lors, véritablement, et nous nous y sommes engagés avec Monsieur le Préfet, quand volontairement, un élu nous dit : « Je ne vais pas pouvoir mener ce projet maintenant, c'est reporté. », nous avons bien cet élément en tête pour les attributions à venir. Mais il est de la responsabilité de chacun de faire en sorte que ces fonds dédiés au Calvados soient utilisés chaque année sur le Calvados, et que l'on n'en renvoie le moins possible, voire pas du tout.

Merci.

En ce qui concerne les bus scolaires, je le dis au moment de passer la parole à Catherine, je ne suis pas sûr que le législateur a bien fait d'attribuer tout le transport à la Région, car cela fonctionnait plutôt bien lorsque cette compétence était assurée par le Département, il faut le dire, Jean-Léonce, avec les opérateurs locaux. Mais la loi est la loi, et nous l'appliquons.

Nous observons cependant la difficulté à rendre un service de grande proximité quand on est un peu loin. Je te donne la parole, Catherine.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Vice-Présidente de la Région Normandie

Merci Olivier.

Madame le maire, effectivement, nous avons pris bonne note de votre interrogation concernant les arrêts de bus, puisque c'est effectivement de cela qu'il s'agit, et ce, sur bon nombre de territoires.

Les services de la Région sont en train de préparer une réponse à votre attention. Et engagement est pris ce matin d'une visite sur place avec vous, avec vos équipes, pour travailler sur le terrain directement la meilleure solution à mettre en œuvre, et examiner également ensemble les perspectives de votre territoire en termes de développements, notamment de vos pôles scolaires.

Monsieur Jean-Léonce DUPONT, Président du Conseil départemental du Calvados

Je voudrais juste ajouter un petit mot pour préciser que je vois dans cet exemple l'illustration de mon propos de tout à l'heure. Je le dis sans aucune agressivité pour la région Normandie et pour les régions en général, ce n'est pas le sujet. Mais quand j'affirme qu'il faut de vraies études d'impact avant de voter un texte, et qu'il faut des études sur l'effectivité d'une loi, je pense que nous en avons là une parfaite illustration.

Les transports scolaires, c'était de la dentelle. Au niveau départemental, nous traitons avec un certain nombre d'opérateurs locaux dans un espace que je qualifierais d'espace de dentelle.

Vous imaginez bien que la réorganisation et le transfert de cette compétence à un niveau régional a entraîné pour le Calvados et ses habitants une dégradation du service. En comparaison des services de transport que nous avons organisés et eu égard à la moyenne régionale qui doit être atteinte, nous avons aujourd'hui dans le Calvados, et je précise bien que cela n'est pas la faute de la Région, un service moindre pour un coût supérieur.

Donc, oui, un certain nombre de compétences nécessitent de mener la réflexion suivante : quel est le meilleur niveau pertinent, adéquat, pour exercer la compétence ? Cessons de procéder à des transferts sur des coups politiques, menons vraiment des analyses rationnelles, argumentées, pour savoir quand il faut et comment il convient d'organiser lesdits transferts d'un niveau à l'autre.

Monsieur Olivier PAZ, Président de l'UAMC

Mon ami Gilles MALOISEL a posé beaucoup de questions, cela ne m'étonne pas.

Il fait partie de cette grande commune nouvelle de Vire-Normandie, et il s'interroge sur la possibilité de créer un réseau des communes nouvelles de même grandeur. Je ne sais pas si Philippe ou moi-même, en tant que président de l'UAMC, pourrions, de la même manière que nous allons constituer un réseau de maires adjoints, également envisager un réseau des communes nouvelles. En effet, celles-ci sont confrontées à des problématiques particulières, et d'une certaine manière, on apprend en marchant, au fur et à mesure des mandats.

Gilles, tu as la parole.

Monsieur Gilles MALOISEL, Maire-Adjoint de Vire-Normandie, Maire délégué de Coulonces

Merci de me donner la parole.

Je voudrais simplement revenir au point essentiel de l'intérêt d'être en réseau, en évoquant la réunion que j'ai organisée dans le cadre du pôle métropolitain, et je salue le rapport qui a été réalisé sur Climat et résilience. Je pense que, au vu des enjeux de la réorganisation des territoires et des thèmes extrêmement importants qu'il faut aborder, il est nécessaire d'être dans un réseau important, voire un réseau grand Ouest. Je pense à la sénatrice Françoise GATEL, qui a beaucoup travaillé sur le sujet. C'est une première approche. Dans le cadre du schéma directeur immobilier avec l'ADEME, nous nous sommes mis en réseau avec vingt villes moyennes, et cela s'est avéré extrêmement profitable, car cela permet toute une méthodologie qui en découle et un travail conséquent sur la mutualisation, sur le numérique ; autant de thèmes porteurs d'enjeux et qui nécessitent des indicateurs.

Ma deuxième interpellation porte sur la représentativité de 2026 :

Nous allons être dans une configuration avec une perte peut-être de dix élus pour notre collectivité qui en compte 47 aujourd'hui. Vu l'engagement des élus et des maires ruraux délégués, leur présence, leurs compétences, comment ferons-nous pour gérer une centralité de cette taille ? C'est vraiment une interrogation parce que, après, ce seront des coûts de fonctionnement qui vont compter.

Ma troisième interrogation est la suivante : comment, aujourd'hui, favoriser la participation citoyenne aux projets ? Comment redonner confiance en la proximité locale et favoriser le retour aux urnes ?

En effet, le verdict est là, aujourd'hui. Donc, il va falloir être démonstratifs. Je remercie tous les partenaires, et je rejoins ce qu'a dit Monsieur LAURENT, ce qu'a dit Madame la Conseillère Régionale, ce qu'a dit Monsieur DUPONT, et je pense que Olivier PAZ le pense également, pour avoir assisté à Paris il y a très peu de temps, au Palais Brongniart, à une réunion sur les territoires en transition, nous sommes tous confrontés à un problème d'ingénierie territoriale.

Je remercie le SDEC, mais je constate que sans tous les partenaires avec lesquels nous travaillons, nous serions confrontés à la difficulté de devoir faire des appels à manifestation d'intérêt.

Si nos territoires sont en capacité de présenter des projets, c'est bien parce que nous avons des ingénieurs, des partenaires qui nous accompagnent. Je dirais également qu'il est important que l'on puisse travailler ensemble. Nous avons une responsabilité, parce que 2026, c'est demain. Il faut à la fois mobiliser les citoyens sur leurs enjeux, et réfléchir à l'ingénierie territoriale.

Nous avons la chance d'être une région qui compte beaucoup d'entreprises. Or, l'ingénierie territoriale, c'est le génie territorial. Nous avons de beaux exemples à montrer, mais il ne faudrait pas que ce soit une faiblesse qui dure trop longtemps. Donc, je pense qu'il nous faut associer la formation, les territoires et les entreprises. C'est le défi que nous devons porter tous ensemble.

Monsieur Philippe LAURENT, Secrétaire Général de l'AMF

Merci Olivier.

Je voudrais juste apporter quelques éléments d'informations par rapport à ce que vient de dire notre collègue, Gilles MALOISEL. D'abord, il existe une commission des **communes nouvelles** au niveau de l'Association des Maires de France.

En effet, l'Association des Maires de France a beaucoup travaillé sur les communes nouvelles, notamment avec Françoise GATEL, qui est maintenant Présidente de la délégation à la décentralisation du Sénat. C'est une élue très proche de nous, avec qui nous avons, et avec qui j'ai aussi personnellement énormément de contacts. Cette commission des communes nouvelles est animée notamment par Philippe CHALOPIN, Maire de Baugé-en-Anjou et Président de l'Association départementale du Maine-et-Loire. Il s'agit donc d'un élu qui connaît parfaitement le sujet pour avoir créé l'une des premières communes nouvelles, et qui a permis, avec toute cette commission, de faire évoluer un peu les textes, même si cela n'est pas encore suffisant puisque la question de 2026 se pose, en effet. Cependant, un travail important est mené sur le sujet, et dans d'autres départements aussi se crée ce petit réseau des communes nouvelles. C'est également une bonne idée de disposer d'une structure, en l'occurrence une commission spécifique, qui peut faire remonter les réflexions et participer aux travaux de la commission animée par Philippe CHALOPIN.

S'agissant de la **participation citoyenne**, je pense que celle-ci existe dans beaucoup de communes, même si elle n'est pas forcément formalisée et qu'elle ne porte pas cet intitulé.

La connaissance que vous avez de vos concitoyens permet de faire en sorte que, finalement, ils vous parlent et vous entendent. En effet, un maire est à l'écoute de sa population.

Beaucoup d'initiatives sont prises depuis un certain nombre d'années, telles des manifestations comme la journée citoyenne, par exemple. En France, il a été recensé 2500

communes, généralement des communes moyennes de 1500, 2000, 3000 habitants, parfois plus petites, dans lesquelles une journée est organisée au cours de laquelle des habitants se mobilisent pour réaliser ensemble un certain nombre d'actions utiles à la commune.

L'initiateur de la journée citoyenne est un Maire Alsacien, Fabian JORDAN, qui est aussi Président de l'Association départementale des Maires du Bas-Rhin. Il est possible d'organiser cette journée citoyenne quand on veut, mais il existe une journée nationale ; la dernière a eu lieu samedi 25 septembre, avec plus de 2000 communes qui ont pris des initiatives.

Certes, il est bon de demander l'avis des citoyens pour prendre des décisions, et il faut le faire, mais c'est encore mieux de les inclure dans l'action collective. C'est ce qui nous manque un peu. C'est ce que l'on a un peu oublié. Et c'est ce que les citoyens ont oublié aussi, parce qu'ils sont parfois dans une position de demandeurs, dans une position de « clients ». Or, cela ne suffit pas, notre rôle est aussi de faire en sorte de les inclure dans l'action collective. Il est certain que beaucoup d'entre vous le font, et on observe que cela fonctionne.

Bien sûr, il en demeurera toujours certains qui ne voudront jamais participer, mais globalement, cela fonctionne et donne d'excellents résultats. C'est vrai pour toutes les générations : pour les enfants, pour les jeunes, même pour les familles, et c'est également vrai pour les seniors.

Il est possible pour chacun, à l'occasion de manifestations, à l'occasion d'initiatives, de mobiliser nos concitoyens. C'est un rôle important du maire. Ce n'est qu'au niveau de la mairie qu'il est possible de prendre de telles initiatives. C'est la raison pour laquelle, dans mon livre, je termine en disant que finalement, la démocratie, qui est en difficulté, et pas seulement dans notre pays mais également dans beaucoup d'autres, peut peut-être trouver à se revivifier à travers l'action que nous menons, que les maires mènent sur leur territoire en mobilisant leurs citoyens dans l'action collective.

Union Amicale des Maires du Calvados

Monsieur Olivier PAZ, Président de l'UAMC

Merci beaucoup, Philippe.

On peut prendre encore peut-être une ou deux questions de la salle. Y a-t-il une question dans la salle ?

Oui, nous allons passer le micro.

Monsieur Roland JOURNET, Maire de Saint-Jouin

Merci, bonjour à tous, merci Monsieur le Président.

Ma question s'adresse particulièrement à Monsieur le Préfet.

Je suis Roland JOURNET, je suis maire de la commune de Saint-Jouin, qui compte 220 habitants, et notre commune fait partie de Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, intercommunalité très impactée par le risque de submersion marine.

Je rebondis sur ce que vient de nous dire Monsieur Philippe LAURENT, bien sûr, ainsi que Monsieur le Président du Conseil départemental ; je veux attirer l'attention des services de l'État, de nos parlementaires ainsi que tous mes collègues, sur **la GEMAPI**, qui est basée sur des taxes injustes, voire scandaleuses. Cadeau de l'État qui nous a repassé le bébé, je dirais, et qui a jeté le bébé avec l'eau du bain pour GEMAPI. Vous me direz que c'est logique en ce qui concerne GEMAPI. C'est un cadeau sans compensations financières concernant particulièrement les intercommunalités côtières. Il s'agit d'une taxe basée sur celles existantes : la CFE, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non-bâti, sans compter les participations des exploitants agricoles qui paient une importante participation à l'hectare par rapport à leurs revenus. Les mêmes personnes peuvent être touchées par ces cinq impositions lorsqu'il s'agit d'exploitants possédant une petite entreprise. L'État a transféré notamment les digues, qui sont dans un état déplorable, en transférant en même temps les responsabilités juridiques, les responsabilités physiques des personnes et les responsabilités pénales aux intercommunalités.

En fait, en supprimant la taxe d'habitation des résidences principales, l'État nous donne de la main droite pour nous reprendre de la main gauche.

Je souhaite que nos représentants de l'État fassent remonter cette difficulté au plus haut niveau et que nos différents élus soutiennent cette revendication. Ces taxes sont indispensables, certes, mais ne doivent pas être calculées au niveau de nos intercommunalités. Elles doivent l'être au niveau national afin que tout citoyen prenne part au financement dû principalement au réchauffement climatique plus qu'aux habitants du littoral français. Je vous remercie.

Monsieur Philippe COURT, Préfet du Calvados

Monsieur le Maire, je suis très sensible aux problématiques nouvelles qui apparaissent au travers de GEMAPI, et de manière plus générale au travers de la sensibilité accrue que peut avoir notre société aux risques. Ces problématiques étaient moins présentes une dizaine ou une vingtaine d'années auparavant. Depuis, nous avons connu beaucoup d'intempéries. Xynthia fait partie des plus célèbres, mais il s'est passé une série d'incidents, d'accidents, de catastrophes, de drames humains, qui ont entraîné une demande plus forte de la société en faveur de l'intervention de la puissance publique.

Je suis très sensible à ce problème mais je ne partage pas tout à fait votre analyse, notamment lorsque vous parlez de désengagement de l'État, de transfert. En effet, quand on y réfléchit bien, comme cela a été dit précédemment, le détenteur historique et juridique de la police générale, c'est-à-dire le garant de la sécurité, de la salubrité, de la tranquillité, c'est le maire. La particularité de GEMAPI, et en l'occurrence le législateur a fait preuve de novation, réside dans le fait que ce dernier a réaffirmé et transféré la compétence, non pas de l'État aux intercommunalités mais des communes à l'intercommunalité. Telle est la particularité de la loi GEMAPI.

Vous soulignez, en revanche, quelque chose de très vrai, à savoir que, aujourd'hui, les intercommunalités ont la faculté de lever un impôt, mais sur un périmètre qui peut parfois être étroit. C'est l'ancien préfet des Hautes-Alpes qui va parler pour ne pas m'immiscer dans un débat normand. Dans les Hautes-Alpes en particulier, c'était les plus petites intercommunalités qui étaient confrontées aux risques les plus importants. En la matière, c'est une opinion, je suis pour ma part plutôt partisan d'une approche Gemapienne, c'est-à-dire une approche à la fois par la prise en charge des risques et la prise en charge de la recette qui soit une prise en charge plus large.

Certains parlent d'un bassin, d'autres parlent du département, Monsieur le Président, mais je trouve que c'est à une échelle plus large que l'on peut aujourd'hui aborder aujourd'hui la problématique des risques, sachant qu'il peut arriver de concentrer sur une collectivité de petite taille des risques importants, avec une base de ressources qui ne permettent pas d'y faire face. Ensuite, sur les sujets particuliers que nous pouvons avoir dans NCPA, n'omettons pas le fait que le contribuable national reste tout de même très présent sur tous les travaux de rénovation, d'entretien des digues, que ce soit au travers du fonds Barnier ou au travers des fonds que met en place le ministère de la Transition écologique.

Cela dit, vous illustrez un problème tout à fait réel, à savoir que notre société veut de plus en plus être protégée, et que ceci à un coût.

Union Amicale des Maires du Calvados

Monsieur Olivier PAZ, Président de l'UAMC

Merci Monsieur le Préfet.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie tous.
